

## COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur

et

Défendeur

### ENTENTE RELATIVE AU REVENU ANNUEL ET AU MONTANT DE LA PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANTS

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le revenu du payeur [*inscrire le nom de la partie qui versera la pension alimentaire pour enfants*] \_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ [année] est de \_\_\_\_\_ \$.
2. Le payeur réside actuellement [*inscrire le territoire, la province ou, si le payeur réside à l'extérieur du Canada, le pays*] \_\_\_\_\_.
3. La pension alimentaire pour enfants sera fournie pour :  
[*prénom/second prénom/nom de famille*] : \_\_\_\_\_  
[*date de naissance*] : \_\_\_\_\_  
[*prénom/second prénom/nom de famille*] : \_\_\_\_\_  
[*date de naissance*] : \_\_\_\_\_  
[*prénom/second prénom/nom de famille*] : \_\_\_\_\_  
[*date de naissance*] : \_\_\_\_\_

[*ajouter au besoin*]

et, suivant la table applicable des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, le montant de la pension alimentaire à verser pour le nombre d'enfants visés (« le montant de la pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables ») est de \_\_\_\_\_ \$.

4. Le payeur paiera au bénéficiaire [*inscrire le prénom et le nom de famille de la partie qui recevra la pension alimentaire pour enfants*]

\_\_\_\_\_, une pension alimentaire de \_\_\_\_\_ \$ par  
mois pour [nombre d'enfants] \_\_\_\_\_ payable le [date]  
\_\_\_\_\_ de chaque mois, à compter du [jour/mois/année]  
\_\_\_\_\_.

5. [Le cas échéant] Le montant de la pension alimentaire pour enfants sur lequel les parties se sont entendues dans la présente entente diffère du montant de la pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables pour les raisons suivantes [énoncer les raisons] :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.

Prière de joindre les documents suivants :

- soit une copie de la dernière déclaration de revenus personnelle du payeur et une copie de sa dernière cotisation d'impôt sur le revenu;
- soit, si un des documents susmentionnés, ou les deux, ne sont pas disponibles, un affidavit expliquant pourquoi les documents ne sont pas disponibles et établissant, d'une manière que la Cour juge satisfaisante, que les montants sur lesquels les parties se sont entendues au titre du revenu et de la pension alimentaire pour enfants sont raisonnables.

Fait le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature [demandeur]

\_\_\_\_\_  
Signature [défendeur]

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées  
[demandeur]

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées  
[défendeur]